



I. LES MOYENS HUMAINS

Le cadrage général en dépenses de personnel pour la période du contrat, correspond aux enjeux retenus en matière de politique de ressources humaines : l'anticipation des évolutions, l'attractivité des carrières et la qualité de la gestion et du dialogue.

1/ La programmation pluriannuelle des recrutements 2009-2013

La gestion prévisionnelle 2009-2013, indispensable pour permettre l'anticipation des évolutions, confirme les grands équilibres de la campagne 2009. Elle prend en compte les 133 suppressions d'emplois annuelles décidées par l'Etat jusqu'en 2011 puis le maintien des emplois à partir de 2012.

1.1 Recrutements des personnels permanents

Le CNRS confirme son engagement fort pour les 5 prochaines années dans sa fonction d'agence de moyens envers les universités en consacrant chaque année un quart de ses recrutements (90 par an) à la création de chaires CNRS- universités. Les priorités disciplinaires des 300 recrutements annuels de chercheurs CNRS concernent l'encouragement de la recherche interdisciplinaire, les recherches sur l'environnement et le développement durable ainsi que celles sur l'énergie, les nanosciences et nanotechnologies, les STIC et les grands équipements. En outre, la volonté est réaffirmée de maintenir un recrutement de base régulier à hauteur de 1,5% des effectifs et d'éviter les à-coups en garantissant un minimum de 75% des recrutements de l'année précédente.

La priorité donnée à la rationalisation des fonctions transversales sera confirmée en 2010 et 2011. Afin de préserver les métiers techniques dans les laboratoires, les suppressions d'emplois concerneront jusqu'en 2011 les fonctions transversales, sauf pour les fonctions RH des délégations afin qu'elles puissent développer des actions d'accompagnement professionnel personnalisé.

Données sur la programmation des recrutements 2009-2013

<i>En ETP</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2009-2013
Départs à la retraite chercheurs	-354	-330	-345	-368	-356	-1 753
Départs à la retraite IT	-513	-490	-488	-467	-443	-2 401
Total départs à la retraite	-867	-820	-833	-835	-799	-4 154
Recrutements Chercheurs	300	300	300	300	300	1 500
Chaires organismes-université	90	90	90	90	90	450
Total recrutements des personnels scientifiques	390	390	390	390	390	1 950
Part des recrutements IT sur les départs à la retraite	344	297	310	445	409	1 805
Solde de départs à la retraite non remplacés	-133	-133	-133	0	0	-399



1.2 Recrutements des personnels non permanents

L'évolution des métiers et des compétences dans le futur paysage de la recherche nécessite de conduire une politique de recrutement spécifique de personnels non permanents de haut niveau :

- Développement du dispositif de CDI en cohérence avec les recommandations de la RGPP, soit un rythme minimal de 3 CDI accueillis chaque année par Institut ;
- Augmentation du volume d'accueil de contractuels de haut niveau afin d'améliorer l'attractivité de l'établissement (400 CDD de haut niveau recrutés d'ici 2013).

2/ L'amélioration de l'attractivité des carrières

Conformément à l'arbitrage rendu par l'Etat pour la période 2009-2011 la progression des dépenses de personnels du CNRS financée sur subvention d'Etat sera limitée à l'inflation jusqu'en 2013, soit une évolution en valeur chaque année de 1,75%⁸. Les crédits correspondants aux suppressions d'emplois en 2010 et 2011, à l'image de 2009, viendront abonder les améliorations de carrière.

Evolution du plafond limitatif de dépenses de personnels

En M€	2009	2010	2011	2012	2013	2009-2013
Masse salariale sur subvention d'état (y compris réserve de précaution)	1 977	2 012	2 047	2 083	2 119	-
Variation sur n-1 en %		1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	-
Variation sur n-1 en crédits (hors mesure sur les pensions civiles)	13	35	35	36	36	155
Crédits liés à l'évolution du taux de pensions civiles à rajouter chaque année	95	A définir annuellement				-

En cohérence avec le « Plan Carrières 2009-2011 », et en renforçant la priorité retenue depuis 2007, une politique visible et motivante de reconnaissance par l'amélioration des carrières sera poursuivie et amplifiée grâce au financement correspondants aux crédits dégagés par les suppressions d'emplois en 2010 et 2011.

L'augmentation des promotions devrait s'accompagner d'évolutions statutaires pour l'ensemble des personnels, notamment concernant les grilles indiciaires et les modalités d'évaluation.

2.1 La carrière des personnels IT

Le CNRS souhaite augmenter de manière significative les taux de promotions pour tous les grades. Dès 2009, une réforme du calendrier permettra de supprimer le décalage actuel des promotions par rapport à l'année de référence de campagne, en procédant en 2009 à une double campagne. L'objectif cible de taux de promotions de grade est de 15% à horizon 2011 (sur la base des promouvables 2009) et de 20% pour certains grades avant 2013.

⁸ Néanmoins, ce taux de progression s'entend hors mesure technique liée à l'évolution du taux de pensions civiles d'ores et déjà prévue pour le CNRS en 2010 et 2011, voire le cas échéant au-delà.



Pour les changements de corps, l'établissement souhaite sortir d'une logique restrictive de quotas sur les concours internes et les corps au choix contradictoire avec les principes de la LOLF. Le CNRS demande ainsi la levée des quotas réglementaires actuels afin d'augmenter ses volumes de promotion.

2.2 La carrière des personnels chercheurs

Sur la période 2007-2009, le volume des promotions de chercheurs a augmenté de près de 25% par rapport aux volumes constatés sur les années 2005-2007. Cette progression sera renforcée sur la durée du contrat en supprimant en 2010 le décalage de calendrier comme pour les IT en 2009 et par l'alignement progressif sur les objectifs affichés pour les carrières d'enseignants-chercheurs dans le « Plan-carrières 2009-2011 » sur la période 2010-2013 (20% de DRCE, 15% de DR1)

2.3 Une politique indemnitaire ambitieuse et volontariste

Le faible taux des régimes indemnitaires de la recherche en comparaison du secteur privé mais aussi du secteur public nuit fortement à l'attractivité des métiers de la recherche dans un contexte disputé et à forte concurrence internationale. Promouvoir la mobilité et récompenser les meilleurs est donc une action prioritaire pour le CNRS. Les moyens nécessaires à cette action sont les suivants :

- Porter à 20 M€ l'enveloppe de primes d'excellence attribuée d'ici 2013 afin d'attirer et de récompenser les meilleurs (contre 5,5 M€ en 2009) ;
- Atteindre en 2013 un taux de 20% d'agents bénéficiant d'une prime de participation à la recherche scientifique d'un niveau exceptionnel (taux à 13 % actuellement) ;
- Elargissement et modulation des attributions d'ISFIC afin d'accentuer la politique de responsabilisation et d'évaluation des cadres (2.000 attributions en 2013 contre moins de 1.300 aujourd'hui).

3/ Une politique d'accompagnement à destination de tous les personnels

Dans ce domaine, l'objectif en termes de moyens est d'augmenter les budgets de la formation et de l'action sociale de 10% sur 4 ans, soit 2,5% par an. Ces moyens permettront d'agir sur deux leviers.

3.1 Le développement des compétences

Il s'agit pour le CNRS de renforcer le développement de la formation continue pour répondre aux défis posés par les nouveaux enjeux scientifiques, accompagner l'évolution des pratiques de recherches et la construction de l'Espace Européen de Recherche. Les actions menées concerneront tous les agents (y compris les non titulaires) et s'inscriront dans le cadre du *Protocole d'accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie* et de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

3.2 Le renforcement de l'action sociale

Le CNRS possède une longue tradition dans ce domaine. Ainsi souhaite-il consolider ses acquis, tout en les élargissant aux personnels non permanents, tant il apparaît que l'action sociale est un levier important de développement et d'intégration mais également un facteur d'attractivité en raison de la qualité de l'environnement de travail qu'elle permet. C'est la raison pour laquelle des actions particulières seront prioritairement développées comme l'aide aux jeunes parents ou l'insertion sociale des nouveaux arrivants (installation et aide aux familles).



II. LES MOYENS FINANCIERS

Les moyens hors salaires sur subvention d'Etat s'appuient sur les priorités suivantes :

- La création, l'exploitation et la mise en réseaux d'infrastructures garantissant aux laboratoires de recherche un environnement au moins comparable à celui de leurs compétiteurs internationaux. La programmation budgétaire propose des investissements permettant de satisfaire cette ambition : plan de développement des TGIR cohérent avec la feuille de route nationale et la road map européenne, mise en place d'un dispositif ouvert d'infrastructures distribuées, notamment de réseaux de plateformes technologiques pluridisciplinaires, évolution des infrastructures immobilières et des équipements mi-lourds dans le cadre des CPER ;
- Un financement des laboratoires et des projets permettant, soit au niveau de l'établissement lui-même pour les thématiques transversales, soit à celui des instituts pour ce qui concerne leur champ d'action, le financement de structures d'excellence, de l'émergence (capacité à financer de façon très réactive le démarrage de projets très innovants ou très risqués) et le financement de recherche de long terme ;
- Une évolution du système d'information accompagnant l'évolution organisationnelle.

La programmation de ces moyens est basée sur une évolution de la Subvention d'Etat de 23% au cours de la période 2009-2013, soit 5,3% par an en moyenne.

ENJEUX SCIENTIFIQUES

Ces crédits, inscrits pour l'essentiel dans l'agrégat 1 du cadre budgétaire du CNRS, recouvrent :

- Une progression modérée des dotations annuelles des unités (y compris crédits d'infrastructures) et des dotations aux instituts fédératifs de la recherche, actualisées au taux de 2,5% par an.
- Une évolution du coût des opérations d'équipement inscrites dans les CPER conforme aux engagements pris par l'établissement ;
- Une croissance de 10% par an des financements consacrés aux équipements mi-lourds ;
- Une augmentation analogue (+10%) des crédits incitatifs (programmes interdisciplinaires, programmes ou projets de moyen terme conduits par les instituts, crédits d'intervention à plus court terme alloués sur projets par les Instituts) afin de doter les instituts d'une capacité d'intervention adaptée à leurs missions ;
- La prise en compte, au titre de l'IST, de l'augmentation des coûts des ressources numériques scientifiques impliquant une hausse annuelle, estimée entre 6% et 6,8%.

INSTRUMENTS POUR LA RECHERCHE / ACTEURS ET PARTENAIRES

La mise à la disposition des laboratoires d'infrastructures performantes, accessibles et mises en cohérence constitue, dans la nouvelle organisation du système de recherche, une mission clé du CNRS. La programmation des investissements proposée à ce titre recouvre :

- *Les très grandes infrastructures de recherche* dont les besoins financiers pluriannuels font l'objet d'une planification au sein du comité des TGE du CNRS et d'une vision consolidée avec le CEA
- *Les grandes infrastructures distribuées :*



Le CNRS a identifié les réseaux de plateformes et infrastructures distribuées, généralement pluridisciplinaires, utilisés par les équipes de recherche à un niveau intermédiaire entre TGE et équipements mi-lourds, afin d'en appréhender les spécificités, d'en accroître la visibilité, d'en améliorer l'accessibilité et surtout la cohérence nationale (cf. annexe 2, page 57).

Ces plateformes impliquent aujourd'hui de multiples partenaires au niveau local, dont les universités et les collectivités territoriales, et sont appelées à s'insérer dans des dispositifs européens. La mise en place d'une coordination nationale et d'un système de gouvernance adapté apparaît comme un principe d'organisation indispensable à cette mise en cohérence.

Parallèlement, l'établissement d'une programmation pluriannuelle globale, réseau par réseau, doit permettre d'échelonner les investissements à réaliser tout en en garantissant la complémentarité et la pérennisation.

Dans la majorité des cas, le financement des investissements bénéficie de l'apport des collectivités dans le cadre des CPER, tandis que le fonctionnement et les dépenses de personnel sont à la charge des établissements, et notamment des départements et instituts du CNRS.

- *Les infrastructures immobilières* : dont la programmation a été arrêtée par le comité des infrastructures.

En terme d'acteurs et partenaires, les moyens s'appuient sur une croissance modérée (+4%) des actions de coopération scientifique internationale mises en œuvre par les unités à l'initiative ou sous le contrôle de la direction des relations internationales et de la direction des affaires européennes.

Les moyens financiers nécessaires à la réalisation de cette politique (Instruments pour la recherche et international) qui s'élevaient à près de 147 M€ en 2009 augmenteront à environ 197 M€ par an pour la période 2010-2013.

UNE ORGANISATION ADAPTEE

Cette programmation, qui s'appuie pour l'essentiel sur le budget des actions communes et des fonctions support, propose une augmentation cumulée de 14% reposant sur les hypothèses suivantes :

- une augmentation annuelle de 2,5% des crédits d'animation scientifique, encore sous estimés en 2009 par rapport aux besoins des instituts à mettre en place ;
- une progression modérée des crédits de formation permanente et des dépenses d'action sociale (+2,5%), notamment pour couvrir des secteurs de dépenses obligatoires à côté des outils d'amélioration de l'environnement social ;
- une forte progression des dépenses informatiques au cours des trois prochaines années liée, pour l'essentiel, à celle des coûts de maintenance des applications et à la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information ;
- reconduction des dotations de l'administration centrale et déconcentrée et des moyens affectés aux actions de communication.

Contrat objectifs moyens 2009-2013
CNRS - Programmation pluriannuelle du budget en Subvention d'Etat hors masse salariale sur la période 2009 - 2013
 (En M€ hors taxes)

	BP 2009	2010	Variation 2010/2009 en %	2011	Variation 2011/2010 en %	2012	Variation 2012/2011 en %	2013	Variation 2013/2012 en %	Variation 2013/2009 en %	Hypothèses d'évolution par rapport à 2009
Dotations annuelles des UR (1)	143,346	146,930	2,5%	150,603	2,5%	154,368	2,5%	158,227	2,5%	10,4%	+ 2,5% annuel
Equipements mi-lourds	25,653	27,054	5,5%	27,743	2,5%	29,633	6,8%	30,250	2,1%	17,9%	
<i>dont CPER</i>	9,425	9,219	-2,2%	8,124	-11,9%	8,057	-0,8%	6,511	-19,2%	-30,9%	<i>programmation CPER 2010</i>
<i>dont hors CPER</i>	16,228	17,835	10,0%	19,619	10,0%	21,576	10,0%	23,739	10,0%	46,3%	<i>+10% annuel</i>
Crédits d'intervention + PIR	61,613	67,702	10,0%	74,477	10,0%	81,928	10,0%	90,119	10,0%	46,3%	+10% annuel
IST	15,638	16,574	6,0%	17,630	6,4%	18,788	6,6%	20,070	6,8%	28,3%	
Enjeux scientifiques	246,250	258,260	4,9%	270,453	4,7%	284,717	5,3%	298,665	4,9%	21,3%	
TGIR relevant de l'Agrégat 1 (LHC, HESS, ESO, IODP)	8,104	7,598	-6,2%	7,634	0,5%	7,629	-0,1%	7,978	4,6%	-1,6%	programmation des J
Grandes infrastructures distribuées (GID)	4,464	17,394	289,7%	17,579	1,1%	17,323	-1,5%	17,323	0,0%	288,1%	programmation comi
TGIR	98,612	138,295	40,2%	131,576	-4,9%	131,749	0,1%	123,544	-6,2%	25,3%	programmation des J
Opérations immobilières	23,601	23,494	-0,5%	25,526	8,6%	30,242	18,5%	30,163	-0,3%	27,8%	y compris CPER 2007
Mutualiser les instruments pour la recherche	134,781	186,782	38,6%	182,315	-2,4%	186,942	2,5%	179,007	-4,2%	32,8%	
Action internationale	12,344	12,838	4,0%	13,352	4,0%	13,886	4,0%	14,441	4,0%	17,0%	+ 4% annuel
Acteurs et partenaires	12,344	12,838	4,0%	13,352	4,0%	13,886	4,0%	14,441	4,0%	17,0%	
Moyens informatiques communs	18,706	21,046	12,5%	26,943	28,0%	25,853	-4,0%	23,883	-7,6%	27,7%	SDSI
Animation scientifique et évaluation	6,875	7,047	2,5%	7,223	2,5%	7,404	2,5%	7,589	2,5%	10,4%	+ 2,5% annuel
Action sociale - Formation permanente	37,351	38,285	2,5%	39,242	2,5%	40,223	2,5%	41,228	2,5%	10,4%	+ 2,5% annuel
Administration - Communication	19,199	19,199	0,0%	19,199	0,0%	19,199	0,0%	19,199	0,0%	0,0%	stable € courants
Une organisation adaptée	82,131	85,577	4,2%	92,607	8,2%	92,678	0,1%	91,898	-0,8%	11,9%	
Sous-total NB + NC (2)	475,506	543,456	14,3%	558,726	2,8%	578,222	3,5%	584,012	1,0%	22,8%	